

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET**
Extrait
du registre des délibérations

PUBLIE LE 20/11/15

L'an deux mille quinze, le 12 novembre, à dix-huit heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à la salle polyvalente de La Chapelle-Taillefert, MMES et MM. les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : M. CORREIA, MME BONNIN-GERMAN, MM. GIPOULOU, DAMIENS, MME HIPPOLYTE, M. BOUALI, MME MORY, M. THOMAS, MME PIERROT, MM. MAUME, ROUCHON, MME BOURDIER, MM. BARNAUD, DUROT, SUDRON, ARDHUIN, CLEDIERE, SOUTHON, MME DUFAUD, MM. MARTIAL, AUGER, COLMOU, VELGHE, VAURY, PONSARD, MME MARTIN, MM. BARBAIRE, DEVENAS, LEFEVRE, PASTY, ROUET, MOREAU, MARQUET, ROUGEOT, CIBOT, DEVILLE, GUERIDE, BRUNAUD, GASNET, GRIMAUD, MME FRETET, M. FAVIERE, MME BEAUDROUX, M. LECRIVAIN, MME CLEMENT, M. LACHENY,

Étaient excusés et avaient donné Pouvoirs de vote : M. VERGNIER à M. CORREIA, M. CEDELLE à M. BOUALI, MME ROBERT à MME HIPPOLYTE, MME LEMAIGRE à M. GIPOULOU, M. GUERRIER à M. GUERIDE, MME DEVINEAU à M. PONSARD,

Étaient excusés : MMES DUBOSCLARD, LECHAT, MM. BAYOL, LABESSE.

Nombre de membres en exercice : 56

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 6

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres votants : 51

MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE CONCERNANT LE PERMIS DE RECHERCHES
DE MINES D'OR DE VILLERANGES, COMMUNE DE LUSSAT

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Considérant que le permis exclusif de recherche de mines d'or, cuivre, argent, zinc, antimoine, étain et substances connexes dit "PERMIS DE VILLERANGES" délivré à la société COMINOR par arrêté ministériel du 18 novembre 2013 par Monsieur le Ministre du Redressement Productif, et modifié le 20 mars 2014, pourrait avoir des conséquences dommageables sur la seule zone du département où il existe une nappe souterraine, qui alimente entre autre le Syndicat Intercommunal en Eau Potable du bassin de Gouzon,

Considérant que dans un passé récent avec les mines d'or du Châtelet, la Creuse a payé un lourd tribut lié à l'industrie minière (pollutions à l'arsenic et coût de dépollution des sites),

Considérant la proximité de la Réserve Naturelle de l'Étang des Landes située sur la commune de Lussat ainsi que la richesse faunistique et floristique de tout ce secteur géographique,

Considérant que le procédé d'extraction à base de cyanure reste polluant, que cela peut avoir des incidences notamment sur les circulations des eaux souterraines et sur les périmètres de protection d'eau potable et qu'elle implique l'utilisation de grands volumes de produits potentiellement toxiques ainsi que la production massive de déchets, quelle que soit la technique utilisée (par galeries ou à ciel ouvert), l'étape de la séparation des métaux de la roche nécessite toujours de lourds traitements chimiques, et dans le cas de l'or, des centaines de litres d'eau à la seconde,

Considérant les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations concernées,

Considérant les délibérations ou motions des Conseils Municipaux des communes de Chambon sur Voueize, Sannat, Lépaud, Lussat, Bord-Saint-Georges, Auge, Saint-Loup et Saint-Christophe, adoptées à l'unanimité,

Considérant le vœu du Conseil Général de la Creuse, adopté à l'unanimité le 19 mai 2014,

Considérant la motion du Conseil Départemental de la Creuse relative aux projets miniers dans la Creuse, adoptée à l'unanimité, le 2 juillet 2015,

Considérant la motion relative au projet de mine d'or en Creuse, adoptée à l'unanimité par l'Association des Maires et Adjointes et Présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale de la Creuse, réunie en Assemblée Générale le 17 octobre 2015,

Par ces motifs, les élus du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, à l'unanimité :

- Demandent à Monsieur le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, le retrait du permis exclusif de recherches de mines d'or dit "PER de Villeranges" délivré à la société COMINOR.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président


Eric CORREIA